



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

Soixante-treizième session

Première Commission

Point 100 de l'ordre du jour

**Rôle de la science et de la technique dans le contexte  
de la sécurité internationale et du désarmement**

**Allemagne, Autriche, Bhoutan, Croatie, Espagne, Inde, Italie, Pays-Bas,  
République centrafricaine et Suède : projet de résolution révisé**

## **Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement**

*L'Assemblée générale,*

*Considérant* que les nouvelles réalisations scientifiques et techniques peuvent se prêter à des applications civiles aussi bien que militaires et qu'il faut poursuivre et encourager les progrès de la science et de la technique à des fins civiles,

*Soulignant* le vif intérêt qu'a la communauté internationale à se tenir au courant des dernières évolutions de la science et de la technique présentant une utilité pour la sécurité internationale et le désarmement et à orienter vers des fins bénéfiques les nouvelles réalisations scientifiques et techniques,

*Sachant* qu'il est nécessaire de réglementer le transfert de technologies à des fins pacifiques, conformément aux obligations internationales correspondantes, afin de lutter contre le risque de prolifération par des États ou des acteurs non étatiques,

*Considérant* qu'il est nécessaire de poursuivre l'échange de technologies à des fins pacifiques conformément aux obligations internationales correspondantes,

*Ayant à l'esprit* les droits des États, consacrés dans les accords internationaux pertinents, en ce qui concerne la mise au point, la fabrication, le transfert et l'emploi de technologies à des fins pacifiques, conformément aux obligations internationales correspondantes, ainsi que la nécessité pour tous les États de s'acquitter de leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement et d'empêcher la prolifération, sous tous ses aspects, de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs,

*Consciente* des débats sur les nouvelles réalisations scientifiques et techniques tenus à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ainsi que lors des réunions d'experts des sciences et technologies organisées dans le cadre du programme intersessions pour la période 2018-2020 établi en 2017 par la Réunion des États parties à la Convention sur



l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction,

*Consciente également* des débats tenus à la session de 2018 de la Conférence du désarmement dans le cadre de son organe subsidiaire 5,

*Ayant à l'esprit* les débats qui se tiennent dans d'autres instances, tel le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, sur la viabilité à long terme des activités spatiales et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies,

*Prenant note* des débats sur divers aspects des nouvelles technologies qui se tiennent dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination<sup>1</sup>, et se félicitant de l'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes sur sa session de 2018, notamment de la section relative aux points communs, conclusions et recommandations,

*Prenant également note* des débats qui se tiennent au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées sur les nouvelles réalisations dans le domaine des technologies de l'information et des communications, y compris dans le contexte de la sécurité internationale,

*Sachant* que l'accélération des évolutions technologiques requiert de réaliser, à l'échelle du système, une évaluation des incidences éventuelles des nouvelles réalisations scientifiques et techniques sur la sécurité internationale et le désarmement, en veillant comme il se doit à éviter les chevauchements et à compléter les efforts déjà engagés dans les entités des Nations Unies et dans le cadre des conventions internationales pertinentes,

*Notant* qu'il est fait référence, dans le programme de désarmement du Secrétaire général, au rapport de celui-ci sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement<sup>2</sup>,

*Prenant note* des débats que le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenus lors de ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, en 2018, sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement,

1. *Invite* les États Membres à continuer de s'employer à mettre les progrès de la science et de la technique au service du désarmement, y compris la vérification des instruments relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, et à mettre à la disposition des États intéressés les techniques relatives au désarmement ;

2. *Engage* les États Membres à continuer de veiller à suivre de près les récentes évolutions scientifiques et techniques qui pourraient mettre en péril la sécurité internationale, et souligne qu'il importe que les États Membres collaborent avec les experts du secteur industriel, de la communauté scientifique et de la société civile pour relever ce défi ;

3. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1342, n° 22495.

<sup>2</sup> [A/73/177](#).

l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement<sup>2</sup>, dans lequel celui-ci met en relief les récentes évolutions scientifiques et techniques dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les systèmes autonomes, la biologie et la chimie, les techniques avancées des missiles et moyens de défense antimissiles, les techniques spatiales, les techniques électromagnétiques et les techniques des matériaux, et prend note de la section qui contient des communications des États Membres exposant leurs vues sur la question ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport actualisé sur les récentes évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement, accompagné, en annexe, de communications des États Membres exposant leurs vues sur la question ;

5. *Encourage* le Conseil consultatif pour les questions de désarmement à poursuivre ses débats sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement ;

6. *Prie* l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de convoquer à Genève en 2019, au moyen de contributions volontaires, un séminaire informel d'une journée consacré au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, en vue de faciliter un dialogue entre les parties intéressées sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement ;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».